

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE ANNEXEE AU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU

CCAS – EXERCICE 2019

(Article 107 Loi NOTRe)

Le compte administratif 2019 présente toutes les informations obligatoires prévues par le législateur.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2019		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2019
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	25 038.37 €
011	Charges à caractère général	13 958.70 €	013	Atténuations de charges	214.32 €
012	Charges de personnel	79 157.99 €	70	Produits des services et ventes diverses	20 479.56 €
65	Autres charges de gestion courante	32 501.90 €	74	Dotations	105 825.00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	1 366.97 €
			75	Autres produits de gestion courante	1.34 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	125 618.59 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	127 887.19 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	971.00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	971.00 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227.00 €
	TOTAL DEPENSES	126 589.59 €		TOTAL RECETTES	128 114.19 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2019		RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019
001	Résultat reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	3 730.36 €
RAR	Restes à réaliser	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	200.00 €			
20	Immobilisations	804.75 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	180,00 €
27	Autres immobilisations financières	2 000.00 €	27	Autres immobilisations financières	2 000.00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	3 004.75 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	2180.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	971,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227,00 €		Opérations d'ordre de transfert entre sections	971,00 €
	TOTAL DEPENSES	3 231.75 €		TOTAL RECETTES	3 151.00 €

Le résultat de l'exercice 2019 en fonctionnement est arrêté à la somme de 1 524.60 €. Ajouté à l'excédent des années antérieures (+ 25 038.37 €), le CCAS dégage un résultat cumulé de 26 562.97 €.

L'excédent sera repris intégralement au budget primitif 2020 en recettes de fonctionnement.

En investissement, le solde d'exécution 2019 est en déficit de 80.75 €. Toutefois, ajouté à l'excédent cumulé (+ 3 730.36 €), le CCAS affiche un solde d'exécution de 3 649.61 €. Ce dernier sera reporté au budget primitif 2020 en recettes d'investissement.

Fait à Saint Mandrier Sur Mer, le 7 Juillet 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20200707-2020-07-07D01C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2020

Affichage : 08/07/2020

Gilles VINCENT, Président

Le Président,

Gilles VINCENT

